

REPUBLIQUE FRANCAISE

**DEPARTEMENT
HERAULT
ARRONDISSEMENT
LODEVE**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 06 Avril 2022

**Commune de
PAULHAN**

N° 2022/04/04

Date de la convocation	30/03/ 2022
	Votes : 25
Présents : 19	Pour : 20
Absents : 02	Contre : 0
Représentés : 06	Abstention : 05

L'an deux mille vingt-deux et le six avril,
Le Conseil Municipal de la Commune de Paulhan s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances, à dix-huit heures trente sous la présidence de Claude VALERO, et après convocations régulièrement faites à domicile.

Etaient présents : MM. VALERO Claude, RICARD Christine, ROYON Sophie, ALEIX Bertrand, DAVIT Hélène, BONSIGNORI Vincent, GAVINET Isabelle, GAUBERT Guy, GUERIN Grégory, BOUISSON Mylène, JAURION Léon, LAMBERT Véronique, BIROUSTE Pascal, CAPELLE Laetitia, LAMBERT Marcel, RODES Magali, DJUROVIC Aleksandra, GARIN-MICHAUD Gérard, NOUGOUM Mohamed.

Etaient Absents : MM. LABORDA Véronique, JAM Thierry.

Procurations : - Mme GASC Carine à Mme RICARD Christine
- Mr GASC Georges à Mr VALERO Claude
- Mme AMMARI Hanane à Mme DAVIT Hélène
- Mr SEBASTIAN David à Mr ALEIX Bertrand
- Mr ROIG José à Mme DJUROVIC Aleksandra
- Mme HEREDIA Fabienne à Mr NOUGOUM Mohamed

Objet : Recours à un emprunt – budget 2022

Monsieur le Maire expose à l'assemblée, que pour procéder aux investissements de l'année 2022, il est opportun de recourir à un prêt d'un montant de 1 500 000 euros.

Accusé de réception en préfecture
034-213401946-20220406-2022-04-04-DE
Date de télétransmission : 13/04/2022
Date de réception préfecture : 13/04/2022

Il propose, après avoir pris connaissance de l'offre de financement et des conditions générales version CG-LBP-2021-12 y rattachées proposées par la Banque Postale :

1/ de retenir l'offre établie par la Banque Postale selon les caractéristiques suivantes :

Article 1 : Principales caractéristiques du prêt :

- Score Gissler : 1A
- Montant du contrat de prêt : 1 500 000 EUR (Un million Cinq-Cents Mille Euros)
- Durée Totale : 15 ans
- Objet du contrat de prêt : financer les investissements

Tranche obligatoire à taux fixe jusqu'au 01/06/2037

Cette tranche obligatoire est mise en place lors du versement des fonds.

- Montant : 1 500 000 EUR
- Versement des fonds : à la demande de l'emprunteur jusqu'au 01/06/2022, en une fois avec versement automatique à cette date
- Taux d'intérêt annuel : taux fixe de 1,66%
- Base de calcul des intérêts : mois de 30 jours sur la base d'une année de 360 jours
- Echéances d'amortissement et d'intérêts : périodicité trimestrielle
- Mode d'amortissement : échéances constantes
- Remboursement anticipé : autorisé à une date d'échéance d'intérêts pour tout ou partie du montant du capital restant dû, moyennant le paiement d'une indemnité actuarielle
- Commission d'engagement : 0,10% du montant du contrat de prêt

Article 2 : Etendue des pouvoirs du signataire :

Le signataire est autorisé à signer l'ensemble de la documentation contractuelle relative au contrat de prêt décrit ci-dessus à intervenir avec la Banque Postale.

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur,

Le Conseil Municipal, par 20 voix Pour, 5 Abstentions,

- **Retient** l'offre établie par la Banque Postale selon les caractéristiques ci-dessus ;
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer l'ensemble de la documentation contractuelle relative au contrat de prêt décrit ci-dessus à intervenir avec la Banque Postale.

Fait et délibéré les jour, mois et an que susdits.

Le Maire
Claude VALERO



Accusé de réception en préfecture
034-213401946-20220406-2022-04-04-DE
Date de télétransmission : 13/04/2022
Date de réception préfecture : 13/04/2022